SCEAUX.fr



Demande de diffusion d'un événement

Votre association organise un événement ponctuel et vous souhaitez informer les Scéens depuis le site ? Un formulaire est à votre disposition.

Attention : ce service est réservé aux associations scéennes ou aux associations qui interviennent sur le territoire de Sceaux.

L'enregistrement de votre demande se déroule en trois étapes :

- Remplissez tous les champs du formulaire.
- Un e-mail sera alors envoyé à la Ville qui validera ou non votre annonce.
- Si votre annonce est validée, elle figurera alors dans l'agenda du site Internet de la Ville dans un délai moyen de deux jours ouvrés. Dans le cas contraire, un mail vous sera envoyé pour vous demander de modifier/compléter votre demande.

> Accéder au formulaire de demande de diffusion d'un événement

DANS LA RUBRIQUE :
«VIE ASSOCIATIVE»

> ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

> MES DÉMARCHES

VILLE DE SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

01 41 13 33 00

- LA MAIRIE RECRUTE
- PLAN DU SITE
- PRESSE
- MENTIONS LÉGALES
- DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom

✖ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**